

Conseil Territorial de Santé **Essonne**

Séance du jeudi 16 Mai 2024 du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

Délégation départementale de l'Essonne

Compte rendu

Ordre du jour

- 1 Retour de l'ARS sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques - incidences sur la prise en charge des patients Essonnais.
- 2 Point sur la campagne d'inspection des EHPAD
- 3 Point d'actualité présenté par M Julien Galli :
 - Retour sur le plan ARS Inclus 'IF 2030
 - Vaccination HPV
 - Déménagement du GHNE
- 4 Présentation pour avis des zonages chirurgiens-dentistes et kinésithérapeutes
- 5 Point divers : réunions des prochains CTS pour l'année 2024

Le quorum est atteint à l'ouverture à 09h45 minutes par le Président Monsieur DI TOMASO

1/ Retour de l'ARS sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques - incidences sur la prise en charge des patients Essonnais

Le Président CTS introduit le sujet en déclarant avoir bien obtenu des informations de l'ARS sur l'organisation des JOP mais toujours aucune précision réelle de l'incidence des JOP sur la prise en charge (le déplacement et le temps de transport) des patients qui iront se soigner sur les établissements de santé parisiens proches des sites olympiques que ce soit à l'Hôpital ou en ville.

Le Directeur de l'ARS réponds qu'il y a un groupe « Mobilité des patients pendant les JOP » qui s'est constitué au niveau de la Région. Monsieur Bertrand APOLLIS et Madame Sally CARTA (responsables de la Cellule Défense et Sécurité ARS DD91) sont les référents JOP à

l'ARS notamment sur l'organisation des mobilités pour la période des Jeux Olympiques et Paralympiques en Co-pilotage avec tous les acteurs principaux (à savoir la préfecture, la gendarmerie, la police, le Conseil Départemental).

Cf. Diaporama

Monsieur Bertrand APOLLIS : certains accès à proximité des sites de compétition seront interdits ou restreints.

Les CPTS et la FEHAP s'agacent sur la question de la gestion des flux de patients qui vont vers Paris tant sur les temps de circulation que sur l'accès aux structures. La circulation densifiée a-t-elle été suffisamment anticipée notamment par le renvoi vers les établissements de l'Essonne pour les patients soignés à Paris.

L'ARS indique qu'aujourd'hui, on est rassuré sur les modalités d'accès aux zones interdites pour les ambulances. Les stations fermées sont disponibles en ligne (compétence transports publiques) dont les liens sur le diaporama. En tant que citoyen, on a conscience du rallongement prévisible des temps de transport. Pour les patients de grande couronne, une communication est faite à destination des établissements parisiens qui doivent communiquer vers leur patient et adapter les organisations notamment en décalant. Peu d'éléments disponibles en prévisionnel sur les déplacements en voiture.

FEHAP réagit sur l'axe Orly qui sera probablement saturé. Les coûts et temps de transports risquent d'exploser. Aucune communication n'est faite envers les établissements. Le CTS s'alarme depuis des mois et alerte sur la responsabilité de l'Etat.

CPTS demandent si les véhicules sérigraphiés et transporteurs sanitaires seront plus nombreux.

L'ARS a renforcé les transporteurs sanitaires et les réunis en groupe de travail. Les associations de sécurité civiles ont un conventionnement spécifique pour les JOP. Les flottes sont renforcées (+2 par jour en Essonne).

Les élus demandent ce qu'il en est des prise en charge financières des transports avec temps rallongé.

L'ARS répond que la CPAM rembourse les transporteurs prescrits selon les modalités habituelles.

Usagers demande comment feront les usagers qui n'ont pas de smartphone pour obtenir les QR codes.

L'ARS répond que l'édition papier sera acceptée.

Usagers demandent si les PAM seront prioritaires.

ARS répond qu'ils seront bien prioritaires. Le groupe mobilité continue ses travaux et les inquiétudes seront remontées à ce groupe. Les éléments arrivent de façon sporadique. Les questions sont en cours de réponse.

La FEHAP demande s'il peut y avoir un report des établissements parisiens vers les hôpitaux essonniers ? Les ES ne pourront pas anticiper s'ils travaillent la question trop tardivement.

L'ARS soulève en réponse le problème de congestion francilienne non objectivée à ce stade, d'où la difficulté de réponse précise.

Santé communautaire s'inquiète de la décentralisation vers les départements de grande couronne et la provocation d'effets report potentielle.

CPTS proposent un couloir sanitaire sur une voie bloquée à la circulation des autoroutes.

ARS indique que des couloirs sanitaires existent déjà via les QR cordes et la priorisation des véhicules avec sérigraphies. Les patients arriveront à bon port mais les délais seront probablement augmentés. La réservation d'une voie va augmenter le problème plus que le réduire. Les véhicules sont déjà prioritaires et on les laisse déjà passer.

FHF attire l'attention au manque d'anticipation, les établissements ont accordé les vacances et les remplaçants seront probablement happés par les ES de Paris qui offrent de meilleures conditions financières. Les dialyses posent déjà des problèmes car les ambulanciers ne viennent pas toujours les chercher obligeant des hospitalisations. La FHF exprime sa crainte de perte de chances pour les patients en soins longue durée.

ARS : Notre rôle est d'alerter la Préfecture sur les difficultés.

Elus expriment leurs inquiétudes car les informations sont reçues au compte-goutte. Il revient au CTS d'interpeler la Préfecture pour l'alerter sur les difficultés à éviter. Les communes sont assez inquiètes car gênées sur l'anticipation de l'organisation des JOP qui est très stressante.

CPTS proposent que le CD organise un mode de transport alternatif au sanitaire pour les soins pendant les JOP

ARS relève que cela pose un problème de concurrence déloyale avec les VSL et un problème de financement. Les 185 km d'axes réservés aux athlètes seront ouverts aux pour athlètes, pompiers, policiers,

2/ Inspections

Cf ; Diaporama

EHPAD et usagers expriment le souhaite d'une inspection annuelle car ça redynamise l'équipe et l'EHPAD.

ARS : bien que la mission soit passionnante et qu'elle apporte beaucoup, nous n'avons pas les moyens de l'annualiser.

3/ Déménagement GHNE

Cf ; note JG

DAC et CPTS Nord déjà prévenus

EN : la vaccination HPV est désormais plus facile maintenant qu'elle se fait à l'école. Mais elle ne permet pas de passer au-dessus de la barrière des parents qui restent décisionnaires et plutôt réfractaires. Par ailleurs, tous les jeunes n'arrivent pas avec leur consentement et leur carnet de santé à la vaccination ce qui ne permet pas de les vacciner.

Les CPTS indiquent que le travail de sensibilisation fait par l'école profite à la vaccination à postériori lors des consultations en cabinet.

L'ARS travaille sur les leçons à tirer de la campagne pour mieux réussir les prochaines campagnes.

Santé communautaire suggère un comptage général CPTS-EN-pharmacie.

ARS : le comptage se fait déjà par le nombre de vaccins délivrés.

Les CPTS, sur la question des nouveaux territoires de santé, se plaignent de problèmes de communication entre les différents acteurs. Les territoires CPTS sont probablement le bon niveau.

Santé communautaire propose un travail rapide à mettre en place collégialement pour définir au plus vite ces nouveaux territoires.

4/ Zonages

Cf. 2 diaporamas

URPS kiné : présentation de l'avis URPS Kiné

Avis favorable au zonage kiné avec passage de Dourdan en zone très sous dotée

URPS Chirurgien dentistes évoque l'engagement quinquennal qui peut être un frein.

Les usagers demandent quand s'appliquera ce nouveau zonage.

ARS répond que le DGARS arrête le zonage première quinzaine de juillet 2024.

CPTS estiment que le zonage provoque des comportements de concurrence féroce entre les communes et les professionnels de santé.

Avis favorable au zonage Chirurgien dentistes avec passage des 7 communes supplémentaire en zone très sous dotée.

5/ Retour du CTS mensuel au regard de l'actualité.

Prochain CTS le 13 juin 2024 et reprise au second semestre du rythme mensuel car bi mensuel insuffisant au regard des travaux demandés. Le calendrier initial est donc repris.

Jean-Louis DI TOMMASO remercie les membres élus pour leur présence et pour la richesse des débats et clôture la séance à 12.30h.

